



Tarifs 2016

Sessions de formation

- d'animateurs (B.A.F.A.)
- de directeurs (B.A.F.D.)

**Nos bureaux sont ouverts le lundi, mercredi et vendredi
de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00
Mardi de 13 h 30 à 17 h 00
Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00**

Nos tarifs de l'année 2016

Les tarifs comprennent les frais d'enseignement, de fournitures pédagogiques, d'hébergement et d'assurance. Pour les Bas-rhinois, ces tarifs intègrent la déduction des aides. Pour les Haut-rhinois, les mêmes aides leurs seront attribuées à la fin du BAFA (voir tableau page 4).

PENSION COMPLETE = INTERNAT (hébergement et tous les repas inclus dans le prix du stage)

DEMI-PENSION = repas de midi et goûters inclus dans le prix du stage

BAFA - formation générale

Lieu d'habitation principal Type de formation	Vous habitez à Strasbourg (voir page 4)	Vous habitez le Bas-Rhin	Vous habitez le Haut-Rhin ou autre région	Vous bénéficiez d'une <u>prise en charge</u>
PENSION COMPLETE	372.00 €	452.00 €	552.00 €	552.00 €
DEMI-PENSION	232.00 €	312.00 €	412.00 €	412.00 €

BAFA - approfondissement

Lieu d'habitation principal Type de formation	Vous habitez à Strasbourg (voir page 4)	Vous habitez le Bas-Rhin	Vous habitez le Haut-Rhin ou autre région	Vous bénéficiez d'une <u>prise en charge</u>
Approfondissement PENSION COMPLETE	438.00 €	438.00 €	438.00 €	438.00 €
Approfondissement DEMI-PENSION	333.00 €	333.00 €	333.00 €	333.00 €
Approfondissement Accueil du Public en Situation de Handicap en DEMI-PENSION	233 €**	233 €**	333.00 €	333.00 €
Approfondissement Escalade DEMI-PENSION	374.00 €	374.00 €	374.00 €	374.00 €

****Tarif spécial dû à une aide CAF 67 de 100€ (déduite immédiatement et réservée aux Bas-rhinois non pris en charge par l'employeur)**

BAFD - formation générale

Lieu d'habitation principal Type de formation	Vous habitez à Strasbourg <i>(voir page 4)</i>	Vous habitez le Bas-Rhin	Vous habitez le Haut-Rhin ou autre région	<i>Vous bénéficiez d'une prise en charge</i>
PENSION COMPLETE	622.00 €	702.00 €	702.00 €	702.00 €
DEMI-PENSION	496.00 €	576.00 €	576.00 €	576.00 €

BAFD - perfectionnement

Lieu d'habitation principal Type de formation	Vous habitez à Strasbourg <i>(voir page 4)</i>	Vous habitez le Bas-Rhin	Vous habitez le Haut-Rhin ou autre région	<i>Vous bénéficiez d'une prise en charge</i>
PENSION COMPLETE	465.00 €	465.00 €	465.00 €	465.00 €
DEMI-PENSION	384.00 €	384.00 €	384.00 €	384.00 €

Les aides à la formation

AIDES DÉDUITES DU COÛT DE LA FORMATION

ORGANISMES	MONTANT DES AIDES		REMARQUES
	BAFA	BAFD	
CAF 67	- Formation générale : 100€ - Approfondissement « Handicap » : 100 €	/	Concerne uniquement les habitants du Bas-Rhin.
VILLE de STRASBOURG	Formation générale : 80.00 €	Formation générale : 80.00 €	Concerne uniquement les habitants de Strasbourg (67000-67100-67200) <u>sauf</u> étudiants en cité ou chambre universitaire.

→ Ces aides sont déjà déduites du prix du stage, comme le montrent les tableaux récapitulatifs ci-dessus

AIDES ATTRIBUEES AUX CANDIDATS A L'ISSUE DE LA FORMATION, SOUS CONDITIONS

ORGANISMES	AIDES BAFA	AIDES BAFD	REMARQUES
CNAF	91.47 €	/	Des précisions sur les conditions d'attribution seront fournies lors de la session de formation g ^{ale} .
Pour les Haut-Rhinois	<u>CG 68</u> : 100.00 € <u>CAF 68</u> : 183,47 €	<u>CG 68</u> : 200.00 €	Un dossier de demande sera remis lors de la formation.
VILLE de SCHILTIGHEIM pour les Schillikois de moins 25 ans	Formation Générale : 80 €	Formation Générale : 80 €	Les futurs stagiaires doivent se rendre au service Petite Enfance de la Ville, Enfance Jeunesse à la Maison du Jeune Citoyen, 7 rue des Pompiers. Il faudra présenter entre autre un justificatif de domicile et signer une convention individuelle avec la Ville qui procédera directement au remboursement à l'issue de la formation.

Les stagiaires bénéficiaires d'une Prise en Charge

L'ensemble **des aides** à la formation **ne sont pas attribuées** aux candidats qui bénéficient d'une prise en charge de l'employeur dans le cadre d'**une formation professionnelle**. Elles **restent par contre déduites** pour les personnes qui relèvent d'**un statut non professionnel** (comme les bénévoles ou les services civiques).

Il est indispensable de joindre à votre inscription **une attestation de prise en charge** de votre employeur/structure afin que l'on établisse une convention de formation.

Paiement de la session

Le montant de la session doit être réglé **avant le début de la formation** :

- pour valider l'inscription, il faudra faire parvenir **un chèque d'acompte de 150.00 €**.
- Il est possible d'échelonner le règlement (prendre contact avec les Ceméa) et de payer en chèques vacances ou en espèces.